

## | Plan national canicule |

Les périodes de fortes chaleurs sont propices aux pathologies liées à la chaleur, à l'aggravation de pathologies préexistantes ou à l'hyperthermie. Depuis l'épisode caniculaire exceptionnel de l'été 2003, un plan national de prévention et de gestion de crise visant à réduire les effets sanitaires d'une vague de chaleur est mis en place chaque année. Le plan national canicule (PNC) 2015 sera activé entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août.

Ce plan repose sur quatre axes stratégiques : la prévention des effets d'une canicule ; la protection des populations par la mise en place de mesures de gestion adaptées ; l'information et la communication ; la capitalisation des expériences.

Comme l'année dernière, les différents niveaux du PNC sont en adéquation avec les niveaux de vigilance météorologique de Météo France. Le dispositif comprend 4 niveaux d'alerte progressifs :

- « veille saisonnière » (vigilance verte), déclenché automatiquement du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2015 ;
- « avertissement chaleur » (vigilance jaune), lorsque (i) un pic de chaleur est limité à un ou deux jours ou (ii) les seuils d'alerte prévisionnels sont proches sans prévision d'intensification de la chaleur ou (iii) les seuils d'alerte prévisionnels sont proches avec une probable intensification de la chaleur, amorçant l'arrivée d'une canicule. Ce niveau permet la préparation des mesures de gestion, notamment en matière d'information et de communication ;
- « alerte canicule » (vigilance orange), déclenché par les préfets de département, en lien avec les ARS. Il correspond à la mise en œuvre d'actions de prévention et de gestion adaptées (notamment prise en charge des personnes à risque).
- « mobilisation maximale » (vigilance rouge), déclenché par le Premier Ministre. Il correspond à une situation de canicule exceptionnelle, très intense et durable. Cette situation dépasse le champ sanitaire et nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués et une coordination de la réponse de l'Etat.

Comme les années précédentes, le PNC prévoit notamment la mise en place d'une surveillance sanitaire de la population au niveau départemental en lien avec l'Institut de veille sanitaire (InVS).

## | Système d'alerte canicule et santé - Sacs |

Pour aider à la décision et à l'activation des niveaux du PNC, le système d'alerte canicule et santé (Sacs), élaboré par l'InVS en partenariat avec Météo-France, sera réactivé le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Ses objectifs s'inscrivent dans la logique de veille et d'alerte sanitaire à savoir :

- surveiller l'évolution des indicateurs pour être en mesure d'apporter une aide à la décision pour le déclenchement ou la levée d'alerte canicule ;
- surveiller l'évolution des conséquences sanitaires d'une vague de chaleur pour adapter les stratégies ;
- évaluer *a posteriori* le dispositif de surveillance et les mesures prises pour la gestion de l'alerte.

Ce système repose sur l'évaluation des risques météorologiques par Météo-France et des risques sanitaires par l'InVS. L'analyse de la situation météorologique réalisée par Météo-France permet notamment de prévoir les risques de dépassement des seuils de températures propres à chacun des départements métropolitains (diurne et nocturne). L'InVS (national et régional conjointement) réalise une analyse de la situation sanitaire, sur la base d'indicateurs de mortalité et de morbidité suivis quotidiennement. Cette évaluation permet à l'InVS d'évaluer rapidement l'impact sanitaire d'un épisode de canicule et d'apporter une aide aux pouvoirs publics concernant le déclenchement ou la levée des différents niveaux du PNC.

## | Rôle de la Cire Normandie |

Dans le cadre du PNC, la Cire Normandie a pour mission de (i) centraliser et interpréter des indicateurs de mortalité et de morbidité et (ii) transmettre un point au niveau national de l'InVS, aux ARS de Basse-Normandie et de Haute-Normandie et aux autres partenaires de la veille sanitaire dans les deux régions.

Dès le niveau de « veille saisonnière », la surveillance épidémiologique reposera pour chaque département sur :

- les **données globales de morbidité** issues (i) de l'activité des structures d'urgence adhérant au réseau OSCOUR®, (ii) de l'activité des associations SOS médecins de Caen, Cherbourg et Rouen et (iii) de l'activité des Samu de Haute-Normandie disponible *via* le serveur régional de veille et d'alerte de Haute-Normandie (Servahn) ;
- le suivi des **affections liées à la chaleur** (hyperthermies, hyponatrémies, déshydratations, malaises) à partir des données des associations SOS médecins de Caen, Cherbourg et Rouen et des structures d'urgence adhérant au réseau OSCOUR® dont la transmission des données est effective sur la période d'analyse (du 1/06 au 31/08) et dont le taux de codage des diagnostics est supérieur à 70 % (encadré 1) ;
- le suivi des **données de mortalité** dans les établissements de soins et dans les communes (décès enregistrés par les services de l'état civil des communes informatisées *via* l'Insee).

A partir du passage au niveau d'« alerte canicule », une analyse des données suivies complètera la surveillance quotidienne des données.

Une (rétro-)information sera communiquée quotidiennement aux partenaires concernés si au moins un des départements passe en niveau « alerte canicule », et ce jusqu'à ce que le niveau soit levé.

**Encadré 1 : regroupements pour chaque département de Basse-Normandie et de Haute-Normandie des établissements adhérant au réseau OSCOUR® (InVS) utilisés pour les analyses de la Cire Normandie durant la veille saisonnière du plan national canicule (du 01/06 au 31/08)**

Les échantillons d'établissements sont constitués des structures d'urgence suivantes :

- **pour le Calvados** : CH de Lisieux, CHRU de Caen - services adulte et pédiatrique, CH de Falaise, CHP St Martin de Caen, CH de Bayeux ;
- **pour l'Eure** : CH de Bernay, clinique chirurgicale Pasteur d'Evreux, CH de Louviers ;
- **pour la Manche** : CH d'Avranches, CH de Granville, CH de Cherbourg, CH de Valognes, CH de Saint-Lô, CH de Coutances ;
- **pour l'Orne** : CH de Flers, CH de Mortagne-au-Perche, CH de L'Aigle, CHIC des Andaines ;
- **pour la Seine-Maritime** : GH du Havre-Monod - services adulte et pédiatrique, CHI de Fécamp, CH d'Elbeuf, clinique du Cèdre - Bois-Guillaume, CH privé de l'Estuaire du Havre, CHU de Rouen – site de Saint-Julien et SU pédiatrique de Charles Nicolle.

Les établissements pour lesquels le codage des diagnostics est inférieur à 70 % seront par ailleurs pris en compte, mais uniquement dans l'analyse des données globales de morbidité.

**Durant cette veille saisonnière, pour permettre une veille la plus efficace possible, il est important qu'une attention particulière soit portée au codage des diagnostics cliniques, notamment aux affectations liées à la chaleur.**

**Cellule de l'InVS en régions Haute et Basse Normandie (Cire Normandie)**

Tel : 02 32 18 31 64 / Fax : 02 32 18 26 50

**Site de Caen**

ARS de Basse-Normandie  
Espace Claude Monet  
2, place Jean Nouzille, CS 55035  
14050 Caen Cedex 4

**Site de Rouen**

ARS de Haute-Normandie  
31, rue Malouet  
BP2061  
76040 Rouen Cedex

**Publications de la Cire Normandie :**

<http://www.invs.sante.fr/Regions-et-territoires/Localisation-et-contacts/Basse-Normandie>

<http://www.invs.sante.fr/Regions-et-territoires/Localisation-et-contacts/Haute-Normandie>

<http://www.ars.haute-normandie.sante.fr/Ses-publications.115249.0.html>

<http://ars.basse-normandie.sante.fr/Points-epidemiologiques.120904.0.html>

**InVS**

Dr François BOURDILLON  
Directeur Général

**Cire Normandie**

**Rédacteur en chef**

Arnaud MATHIEU  
Responsable  
de la Cire Normandie

**Rédaction du point**

Benjamin LARRAS  
Chargé d'études  
Référént SurSaUD®

Si vous souhaitez être destinataire des points épidémiologiques réalisés par la Cire Normandie, merci de nous en informer par courriel :

[ars-normandie-cire@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-cire@ars.sante.fr)